

Commune de **GARCELLES-SECQUEVILLE**

# P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

*Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a*

Approuvé le **26 Juin 2013**



# 6.2

PREFECTURE DU CALVADOS

- 9 JUIL. 2013

COURRIER

**Texte des**

# Annexes informatives

N.I.S  
André R. Weil



Direction Régionale de l'Environnement  
BASSE-NORMANDIE



Zone de type : **1**  
N° régional : **0000-0111**  
N° national : 250010779  
Année de mise à jour : 2008  
Superficie : **149,7 ha**  
Altitude : **20 - 60 m**  
Mesure(s) existante(s) :  
Aucune protection

Nombre d'espèces  
inventoriées : 302

#### Commune(s)

INSEE	NOM
14057	BELLENGREVILLE
14158	CHICHEBOVILLE
14294	GARCELLES-SECQUEVILLE

## Inventaire du Patrimoine Naturel de Basse-Normandie

Une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique (ZNIEFF) se définit par l'identification scientifique d'un secteur de territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, où ont été identifiés des éléments rares, remarquables, protégés ou menacés du patrimoine naturel. La présente zone est inscrite à l'inventaire des ZNIEFF. Cette fiche descriptive a notamment pour objet de contribuer à la prise en compte du patrimoine naturel, tel que le prévoit la législation française, dans tous projets de planification ou d'aménagement.

0000-0111

## BOIS ET PELOUSES DE BELLENGREVILLE

Ensemble de bois et de pelouses calcicoles thermophiles relictuelles, occupant en grande partie une vallée sèche et les rebords d'un plateau. La nature du sol conditionne l'existence d'espèces inféodées à ce type de milieu.

### FLORE

On recense sur ce site des espèces floristiques rares à très rares dont certaines sont protégées au niveau national (\*\*\*) ou régional (\*) qui font de cette zone un des plus grands et des plus riches ensembles calcicoles du département.

Parmi les raretés, citons la Laïche humble (*Carex humilis*\*), la Globulaire ponctuée (*Globularia punctata*\*), la Raiponce délicate (*Phyteuma tenerum*\*), le Petit pigamon (*Thalictrum minus*\*), la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*\*), le Persil des montagnes (*Seseli libanotis*\*), l'Aspérule des sables (*Asperula cynanchica*), la Prunelle laciniée (*Brunella laciniata*), la Jusquiame noire (*Hyoscyamus niger*), la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*\*), la Séslerie bleue (*Sesleria albicans* ssp. *albicans*\*), le Lis martagon (*Lilium martagon*), la Tulipe sauvage (*Tulipa sylvestris*\*\*), l'Epiaire droite (*Stachys recta*\*), la Centaurée rude (*Centaurea aspera*), la Centaurée décevante (*Centaurea decipiens*), le Rubanier nain (*Sparganium minimum*\*), le Fraisier vert (*Fragaria viridis*), le tétragonolobe siliqueux (*Tetragonolobus maritimus*) ... De nombreuses orchidées peuvent être observées ici, tels l'Ophrys araignée (*Ophrys sphegodes*), l'Ophrys mouche (*Ophrys insectifera*), l'Orchis bouffon (*Orchis morio*), l'Orchis pourpre (*Orchis purpurea*), la Goodyère rampante (*Goodyera repens*).

Enfin, il convient de mentionner la grande diversité de la bryoflore puisqu'on recense une cinquantaine d'espèces de Bryophytes, dont le peu commun *Thuidium philibertii*.

### Sources / Bibliographie

LECOINTE A. & PROVOST M., 1982-1985 - Inventaire des landes et pelouses calcicoles du Calvados et de la Manche. CREPAN/DRAE Basse-Normandie.

LECOINTE A., TRICHOT C., DE BROU F., 1993 - Etude d'impact pour un projet d'installation industrielle au Val-des-dunes, Bellengreville, Etat initial du site, Faune-Flore. BRGM, Lab. Phytogéographie.

BEER M., janvier 2000 - Propositions d'actualisation concernant les orchidées indigènes dans les ZNIEFF du Calvados. 20 p. + annexes.

BOUSQUET.T, GUYADER.D, ZAMBETTAKIS.C, Mars 2008, Mise à jour des ZNIEFF de Basse-Normandie 2005-2006-2007. Données flores(terrain&bibliographie) recueillies par le CBN de Brest et son réseau botanique.

### Sources / Informateurs

1996 GUENIN E. - Données de terrain non publiées, CFEN de Basse-Normandie.

1997 DEBOUT G. - Données de terrain non publiées.

2002 LAGRANDE J. - Données de terrain non publiées.

2002 MARTIN P. / CBN Brest - Réseau inventaire et carto armoricaine

2002 RAGOT R. / CBN Brest - Réseau inventaire et carto armoricaine

2003 GESLIN J. / CBN Brest - Réseau inventaire et carto armoricaine

2003 LAGRANDE J. / CBN Brest - Réseau inventaire et carto armoricaine

Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique

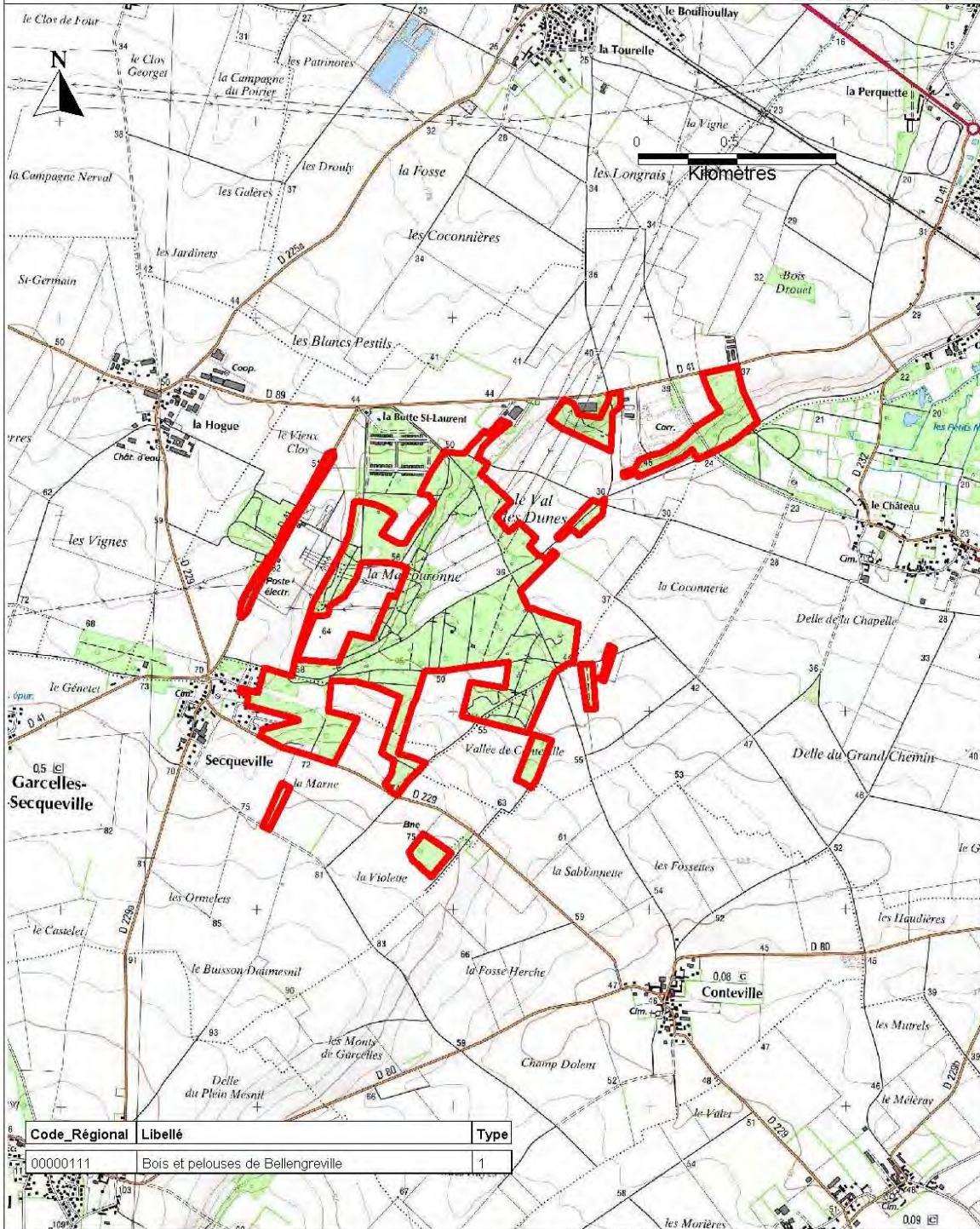
**Bois et pelouses de Bellengreville**



Direction Régionale de l'Environnement  
NORD-PAS DE CALAIS - PICARDIE

Fond IGN.Scan 25 © 2002

Source DIREN / SNPC - Novembre 2007



Code Régional	Libellé	Type
00000111	Bois et pelouses de Bellengreville	1



Direction Régionale de l'Environnement

BASSE-NORMANDIE

## NOTICE D'UTILISATION DE LA CARTE COMMUNALE DE PROFONDEUR DE LA NAPPE PHREATIQUE EN PERIODE DE TRES HAUTES EAUX

### METHODOLOGIE

La cartographie de la profondeur des nappes phréatiques décrit la prédisposition des territoires au risque d'inondation par remontée de nappe. Elle est établie par la DIREN à partir :

- de données recueillies sur le terrain ou par survol aérien pendant les inondations du printemps 2001 ;
- d'une enquête menée auprès de 600 communes du Calvados et de l'Orne (200 communes ont répondu), enquête qui a permis de recueillir un grand nombre d'informations sur les niveaux atteints par les nappes en avril 2001, notamment dans les puits ;
- de tous les témoins (mares, sources, zones humides, traces du débordement temporaire des nappes) visibles sur les orthophotoplans de l'Orne, de la Manche et du Calvados ou mentionnés sur les cartes au 1/25 000 de l'IGN. Les orthophotoplans, qui sont des photographies aériennes orthorectifiées de grande précision, sont exploités à l'échelle du 1/1000 pour une restitution des informations au 1/25 000.

Des données complémentaires ont été recueillies dans un grand nombre d'études, récentes ou anciennes, réalisées par des organismes privés ou publics parmi lesquels les Conseils généraux du Calvados et de l'Orne, la DDE14, le BRGM et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Ce sont au total plus de 5 millions de données brutes qui ont été utilisées dont certaines ont été nivelées pour les besoins de l'étude. Leur traitement numérique par triangulation a permis d'établir une cartographie du toit de la nappe, puis, à partir de cette dernière et de la topographie des terrains, de définir l'épaisseur des terrains secs situés au dessus de la nappe. Les données topographiques utilisées pour ce calcul sont d'une part les cotes nivelées, d'autre part les informations extraites des cartes de relief (modèles numériques de terrain) du Conseil général du Calvados, de l'IGN et de la DIREN.

La cartographie produite décrit une situation proche de celle d'avril 2001 soit de hautes eaux phréatiques. Elle permet de cerner les territoires où la nappe est en mesure de déborder, d'affleurer le sol ou au contraire de demeurer à grande profondeur lors des hivers les plus humides. La nappe représentée peut ne pas être celle, plus profonde, exploitée pour les besoins de l'alimentation en eau potable ou pour d'autres usages mais une nappe d'eau superficielle, incluse dans les formations de surface (nappe dite perchée).

## PRECISION DU DOCUMENT CARTOGRAPHIQUE

La qualité de la cartographie est nettement influencée par les trois facteurs suivants :

- la lisibilité des orthophotoplans. D'une manière générale, la qualité des orthophotoplans du Calvados et de l'Orne est meilleure que celle de l'orthophotoplan de la Manche. Il en résulte une moins bonne qualité des informations produites dans ce dernier département. Dans le détail, la qualité évolue dans l'espace et certains territoires sont plus opaques au diagnostic que d'autres. Le Bessin est, pour l'objectif escompté, le territoire le moins lisible du Calvados ; certains secteurs du haut bassin de l'Orne sont difficilement exploitables par manque de netteté des images.
- l'occupation du sol. Celle-ci peut rendre partiellement inopérante une méthodologie qui repose principalement sur l'exploitation de clichés aériens. Les secteurs boisés et les zones de forte densité urbaine sont des obstacles à la photo-interprétation. En l'absence d'une piézométrie complémentaire et de relevés de terrain, leur cartographie peut s'avérer imprécise. Par ailleurs, l'intense dégradation des hydrosystèmes par l'agriculture moderne, notamment la disparition quasi totale dans certains terroirs des zones humides, rend la méthode orpheline de l'ensemble des données que fournissaient ces dernières en terme de débordement de nappes. De nombreux territoires dans le Perche, le bassin de la Sarthe, les plaines du Calvados, le Sud-Manche... dont les zones humides ont entièrement disparu comportent des zones d'incertitude qui ne pourront être levées que par l'exploitation d'autres outils (orthophotoplan en infrarouge par exemple ou traitement de photographies aériennes antérieures à la dégradation agricole).
- la date de prise de vue. Elle diffère entre les 3 orthophotoplans : ceux de l'Orne et du Calvados ont été pris en 2001, à l'issue d'une période de pluviométrie exceptionnelle, celui de la Manche l'année d'après, lors d'une période normale sur un plan hydrologique. Les informations disponibles sur l'orthophotoplan de la Manche sont à ce titre moins riches que celles enregistrées dans les deux autres départements qui portent encore les traces des remontées de nappes de l'hiver et du printemps 2001. Aux périodes estivales de prise de vue des images aériennes, la végétation agricole peut également masquer des indicateurs de zones humides et certaines prairies humides, déjà fauchées, ne sont plus lisibles en tant que telles.

Par ailleurs, tout utilisateur du document doit conserver à l'esprit les limites d'interprétation que la précision de son support cartographique impose. Le support choisi, le 1/25 000 de l'IGN, est le fond de carte le plus précis actuellement disponible sur l'ensemble de la région. Ses précisions planimétrique et altimétrique sont bonnes mais ne permettent en aucun cas d'appréhender le risque à l'échelle de la parcelle. En effet, si un objet isolé est précisément positionné, le bâti est souvent décalé pour que des objets prioritaires (les routes par exemple) soient mieux représentés. Une précision absolue atteignant 20 m en planimétrie est plutôt la règle que l'exception (cela ne représente cependant que 0.8 mm à l'échelle de la carte). En altimétrie, la précision est voisine du mètre pour les points cotés bien définis et d'une demi-équidistance, soit 2.5 m, pour les courbes de niveau.

Aussi, l'imprécision de profondeur de la nappe est en généralement supérieure au mètre. Elle est meilleure dans le Calvados et la Manche, pour lequel le calcul s'est exercé par l'exploitation d'un modèle numérique au pas de 20 m, que dans l'Orne (modèle numérique de terrain au pas de 50m).

Malgré toutes ces imprécisions et limites méthodologiques, les tests faits ont permis de constater la très grande précision globale de cette approche.

## LA CARTOGRAPHIE DE L'ALEA

Cinq classes ont été retenues pour représenter l'aléa inondation tel qu'il est actuellement connu. Sont représentés :

- en bleu, les zones où le débordement de la nappe a été observé en 2001. Certains terrains cartographiés sont restés inondés plusieurs mois sous des hauteurs d'eau proches du mètre. Ces zones n'ont pas vocation à être urbanisées ; les remblais peuvent s'y avérer instables au même titre que les bâtiments qu'ils supportent ;
- en rose, les terrains où la nappe affleure le sol lors des périodes de très hautes eaux mais aussi, bien souvent, en temps normal. Les eaux souterraines sont en mesure d'y inonder durablement toutes les infrastructures enterrées et les sous-sols, rendant difficile la maîtrise de la salubrité et de la sécurité publiques (réseaux d'eaux usées en charge, rejet d'eau sur les voiries...). Les dégâts aux voiries, aux réseaux et aux bâtiments peuvent s'y avérer considérables et la gestion des dommages complexe et coûteuse. En tout état de cause et sans analyses prouvant le contraire, ces terrains sont inaptes à l'assainissement individuel, sauf dispositifs particuliers ;
- en jaune, les terrains susceptibles d'être inondés durablement mais à une profondeur plus grande que précédemment (de 1 à 2,5 m). Les infrastructures des bâtiments peuvent subir des dommages importants et très coûteux ; les sous-sols sont menacés d'inondation ;
- en vert, les terrains où la zone non saturée excède 2,5 m. L'aléa ne concerne plus que les infrastructures les plus profondes (immeubles, parkings souterrains...) bien qu'en raison de l'imprécision cartographique ci-dessus précisée, le risque d'inondation ne peut être écarté pour les sous-sols ;
- en incolore, les secteurs où la nappe était, en l'état de nos connaissances, assez éloignée de la surface lors de la crue de nappe du printemps 2001.

### QUE FAIRE SI LA CARTOGRAPHIE VOUS SEMBLE PEU COHERENTE PAR RAPPORT A VOS CONNAISSANCES DE TERRAIN ?

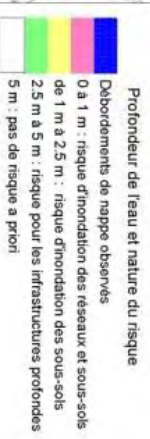
Attention, cette cartographie décrit une situation de hautes eaux hivernales. La nappe peut varier de plusieurs mètres entre l'été et l'hiver dans les forages ou les puits et ce n'est pas parce qu'il pleut abondamment un été que les nappes réagissent. C'est rarement le cas.

Par ailleurs, de nombreux forages vont capter l'eau dans une nappe d'eau profonde, davantage exempte de pollutions. Le fait que vous ayez une nappe d'eau très profonde dans un forage n'exclut pas qu'il puisse y avoir, les hivers les plus pluvieux et temporairement, une nappe qui se mette en charge très proche du sol, voire qui déborde.

Mais il est possible aussi que nous ayons fait localement une erreur d'interprétation ou que la précision topographique des documents à partir desquels nous travaillons soit insuffisante pour retranscrire dans le détail les subtiles variations du terrain. En cas de problème ou si vous avez des informations à nous apporter sur des niveaux d'eau atteints dans des puits n'hésitez pas à nous contacter.

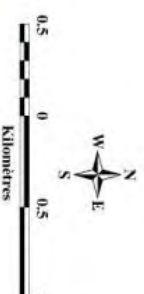
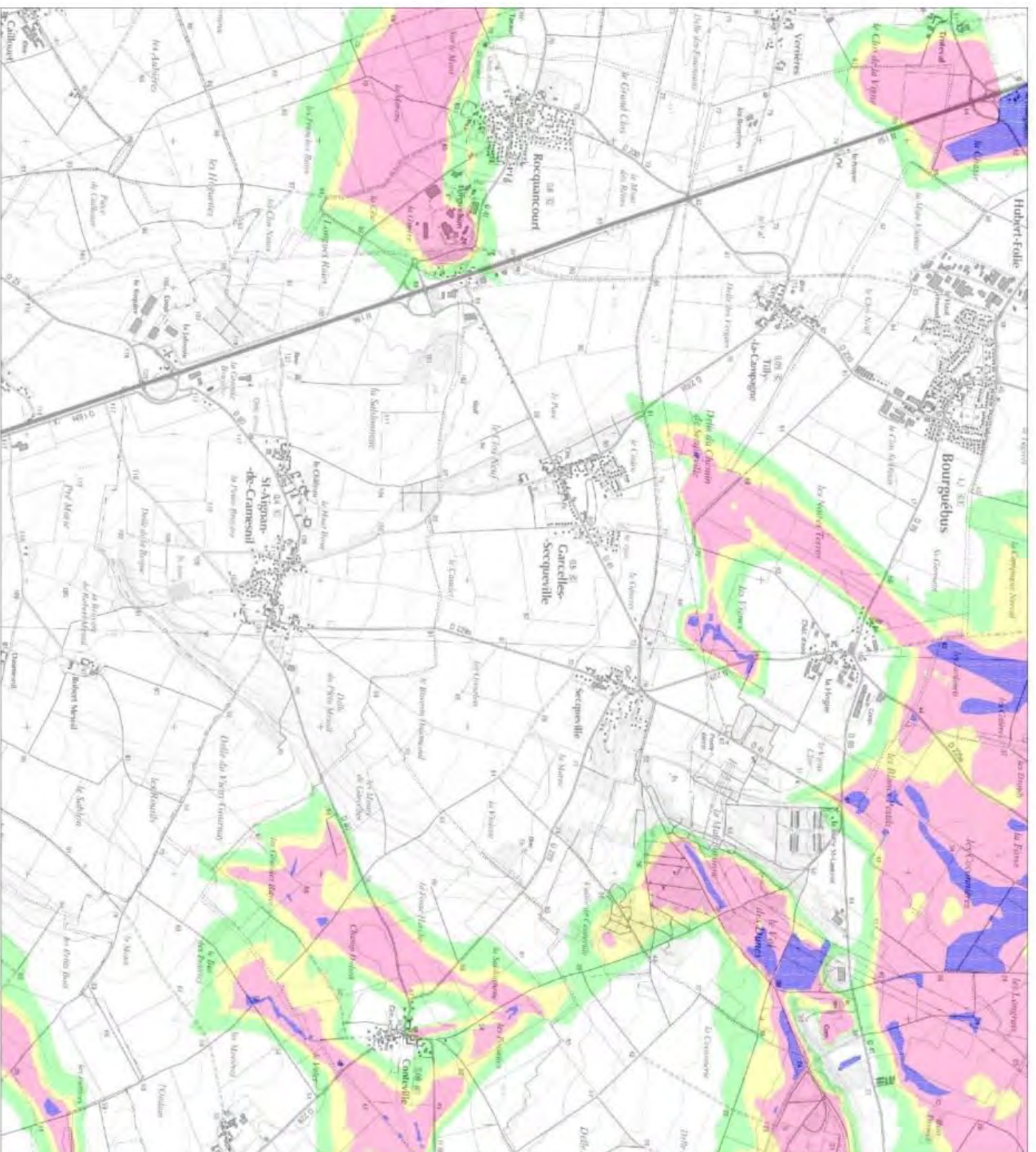
## Profondeur de la nappe phréatique en période de très hautes eaux

*Etat des connaissances : décembre 2010*



**Garcelles-Secqueville**

14294



# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Décret n° 2009-382 du 6 avril 2009 relatif au classement en route express et modifiant le code de la voirie routière et le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique

NOR : DEVR0813762D

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire,

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles R. 11-1 et R. 11-2 ;

Vu le code de la voirie routière, notamment ses articles L. 151-2, R. 151-1 à R. 151-3, R. 151-5 et R. 151-7 ;

Le Conseil d'Etat (section des travaux publics) entendu,

Décète :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Le chapitre I<sup>er</sup> du titre V de la partie réglementaire du code de la voirie routière est modifié ainsi qu'il suit :

1<sup>o</sup> L'article R. 151-1 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *Art. R. 151-1.* – Pour les voies appartenant au domaine public de l'Etat mentionnées à l'article L. 151-2, le caractère de route express est conféré par un arrêté du ministre chargé de la voirie routière nationale. » ;

2<sup>o</sup> A l'article R. 151-2, les mots : « Le décret » sont remplacés par les mots : « L'arrêté » ;

3<sup>o</sup> Au premier alinéa de l'article R. 151-3, les mots : « au décret » sont remplacés par les mots : « à l'arrêté » ;

4<sup>o</sup> Le I de l'article R. 151-5 est remplacé par les dispositions suivantes :

« *I.* – La décision de création ou de suppression d'un point d'accès prévue à l'article L. 151-4 sur une route existante est prise par arrêté préfectoral après enquête publique et avis des départements et des communes intéressés. »

5<sup>o</sup> Au III de l'article R. 151-5, les mots : « plan d'occupation des sols » sont remplacés par les mots : « plan local d'urbanisme » et la référence : « L. 123-8 » est remplacée par la référence : « L. 123-16 » ;

6<sup>o</sup> A l'article R. 151-7, les mots : « article 9 du décret n° 76-148 du 11 février 1976 » sont remplacés par les mots : « article R. 418-7 du code de la route ».

**Art. 2.** – La section 1 du chapitre I<sup>er</sup> du titre I<sup>er</sup> de la partie réglementaire du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique est modifiée comme suit :

1<sup>o</sup> L'article R. 11-1 est complété par un alinéa ainsi rédigé :

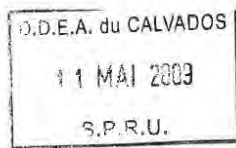
« Les travaux de création de routes express sont déclarés d'utilité publique par arrêté du ministre chargé de la voirie routière lorsque la voie appartient au domaine public de l'Etat, par arrêté préfectoral dans les autres cas. » ;

2<sup>o</sup> Au 1<sup>o</sup> de l'article R. 11-2, les mots : « et de routes express » et les mots : « et les routes express » sont supprimés.

**Art. 3.** – Les dispositions des articles R. 11-1 et R. 11-2 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, dans leur rédaction issue de l'article 2 du présent décret, s'appliquent aux opérations pour lesquelles la clôture de l'enquête préalable est intervenue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2008.

**Art. 4.** – Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 avril 2009.



*Direction régionale de l'Équipement  
de Basse-Normandie*



*Service Routier de Maîtrise d'Ouvrage*

**LE PREFET DE LA REGION DE BASSE NORMANDIE  
PREFET DU CALVADOS  
Officier de l'ordre de la légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du mérite**

#### **DEMI-CONTOURNEMENT SUD DE CAEN**

Liaison RD613/RD562 déviée et  
RD562 déviée/RN814 (Boulevard périphérique sud de Caen)

Vu l'article L11-2 du Code de l'expropriation,

Vu la décision ministérielle du 16 mars 2001 approuvant le schéma de maîtrise d'ouvrage du Dossier de Voirie de l'Agglomération caennaise, lequel comprend le programme de demi-contournement sud de Caen,

Vu le décret du 18 avril 2002 approuvant le schéma de services collectifs de transports de voyageurs et de marchandises retenant la réalisation du demi-contournement sud de Caen,

Vu les articles L 121-2, L 121-9, R 121-3 et R 121-4 du Code de l'Urbanisme ,

Sur proposition de la Directrice Régionale de l'Équipement,

#### **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les projets de liaison RD613/RD562 déviée et RD562 déviée/RN814 (boulevard périphérique sud de Caen) constituant les sections centrale et occidentale du demi-contournement sud de Caen sont qualifiés de projets d'intérêt général conformément à l'article R 121-4 du Code de l'Urbanisme ,

La liste des communes du département du Calvados qui se rattachent à ces deux zones de répartition des eaux figure en annexe du présent arrêté préfectoral.

**ARTICLE 2 :**

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sur l'ensemble du territoire des communes cités à l'article 1.

Dans les communes incluses dans une zone de répartition des eaux, tous les prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, à l'exception de ceux inférieurs à 1000m<sup>3</sup>/an réputés domestiques, relèvent de la rubrique 4.3.0 de la nomenclature des opérations visées à l'article 1 du décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié. Ces prélèvements sont soumis à autorisation (A) ou déclaration (D) dans les conditions suivantes :

Capacité maximale des installations de prélèvement supérieure à 8m <sup>3</sup> /h :	Autorisation
Autres cas :	Déclaration

Lorsque la commune est classée au titre des bassins hydrographiques (partie A de l'annexe), les dispositions ci-dessus s'appliquent à l'ensemble des prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines.

Lorsque la commune est classée au titre des systèmes aquifères (partie B de l'annexe), les dispositions ci-dessus sont applicables à l'ensemble des prélèvements souterrains quelle que soit leur profondeur.

Certaines communes du département sont classées dans les deux zones de répartition des eaux, l'ensemble des prescriptions de chacune des zones leur est applicable.

**ARTICLE 3 :**

Les autres rubriques de la nomenclature dont ces prélèvements relevaient auparavant (1.1.1 ; 2.1.0 ; 2.1.1 notamment) leur restent applicables.

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux usages domestiques, tels qu'ils sont définis à l'article 3 du décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera :

- Publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Une copie en sera déposée aux mairies des communes mentionnées et pourra y être consultée,
- Affiché dans les mairies concernées, au minimum deux mois.

**ARTICLE 5 :**

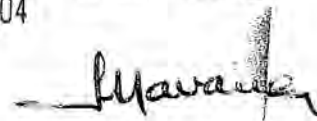
Ainsi que prévu à l'article L 214-10 du Code de l'Environnement, la présente décision peut-être déférée au tribunal administratif de CAEN, dans les conditions prévues à l'article L 514-6 du même code.

**ARTICLE 6 :**

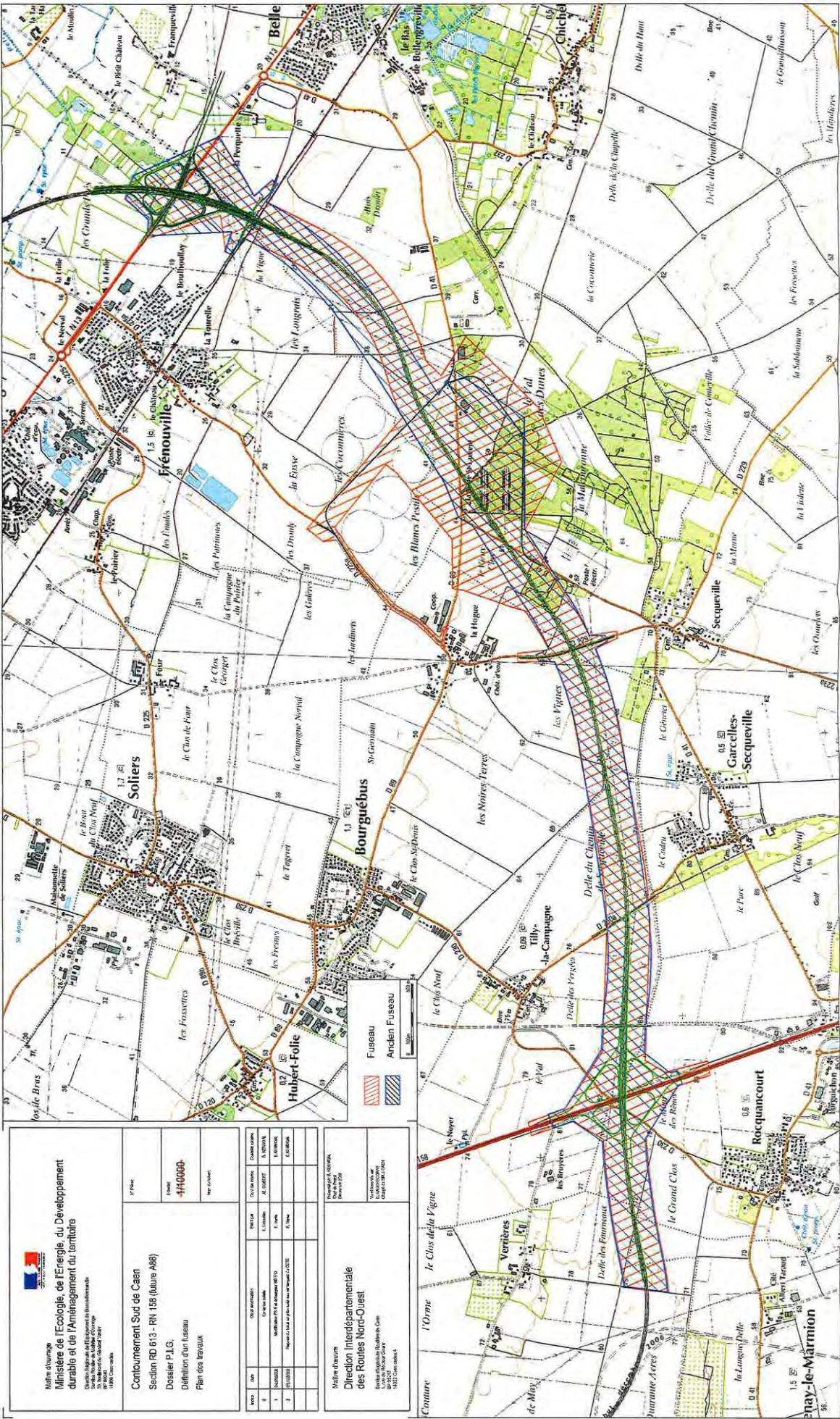
M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados, M. le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados, Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados et M. le Garde-Chef du Conseil Supérieur de la Pêche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A CAEN, le  
4 FEV. 2004  
Le PREFET,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Philippe NAVARRE




  
**Ministère d'Énergie**  
**Ministère de l'Énergie, du Développement**  
**durable et de l'Aménagement du territoire**  
 Direction générale de l'énergie et des infrastructures  
 Direction régionale de l'Estrie  
 1000, rue de la Couronne  
 Québec, Québec G1R 5K5

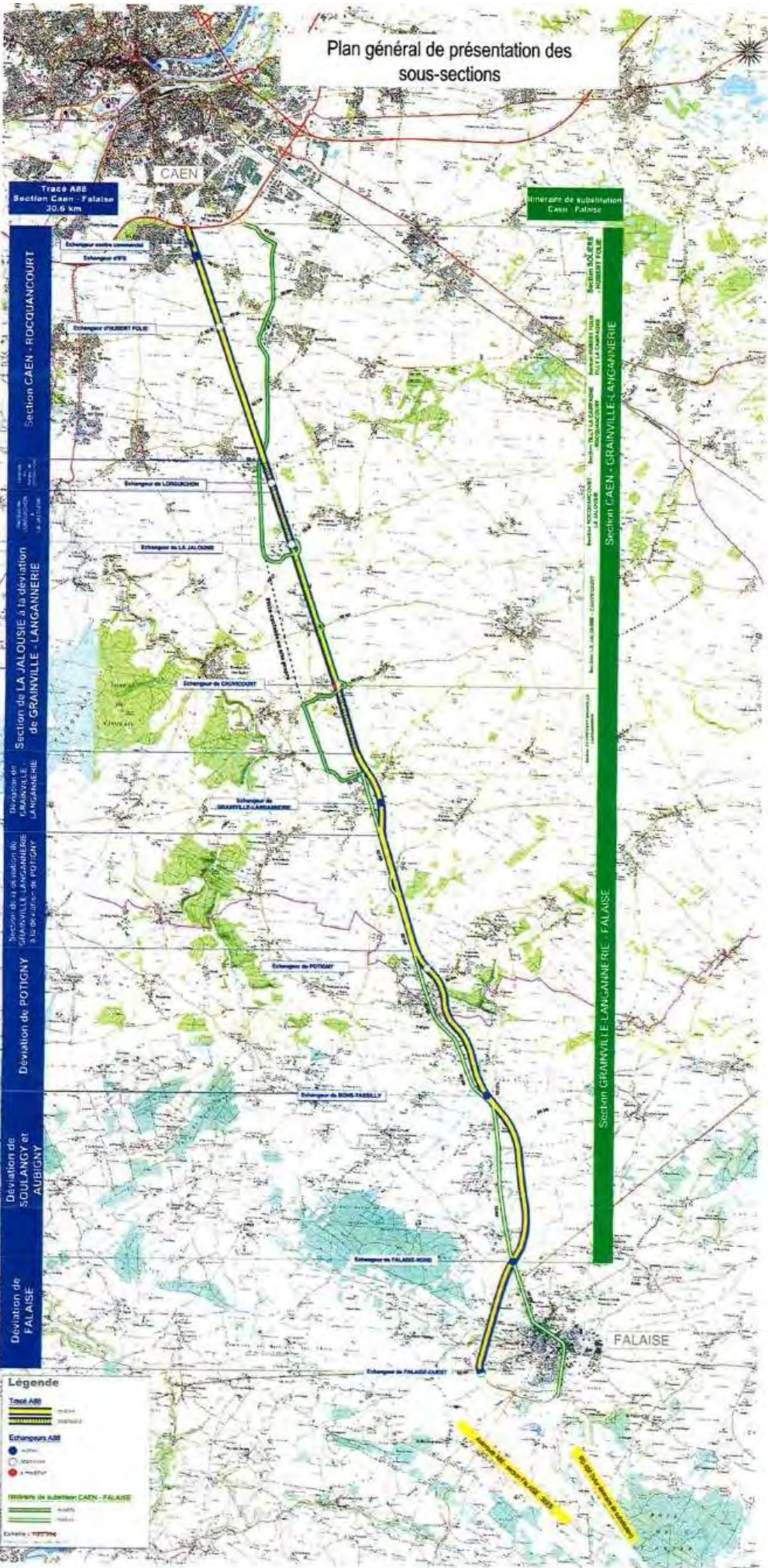
**Contournement Sud de Caen**  
 Section RD 613 - RM 158 (future ARR)  
 Dossier P.L.G.  
 Définition d'un Fuseau  
 Plan des travaux

NOM	DATE	OBJET PRINCIPAL		OBJET SECONDAIRE	
		DESIGNATION	DATE	DESIGNATION	DATE
1	15/03/2010	NOTIFICATION DE LA DÉMARCHE DE P.L.G.	15/03/2010	DEFINITION	
2	15/03/2010	PROJET DE PLAN DES TRAVAUX	15/03/2010	DEFINITION	

Ministère de l'Énergie,  
 Direction générale de l'énergie et des infrastructures  
 Direction régionale de l'Estrie  
 1000, rue de la Couronne  
 Québec, Québec G1R 5K5

**Ministère d'Énergie**  
**Direction interdépartementale**  
**des Routes Nord-Ouest**  
 Direction régionale de l'Estrie  
 1000, rue de la Couronne  
 Québec, Québec G1R 5K5

# Plan général de présentation des sous-sections



**Legende**

- Tracé ABE
  - autoroute
  - route nationale
- Echangeurs ABE
  - autoroute
  - route nationale
  - route départementale
- Ligne de substitution CAEN - FALAISE
  - autoroute
  - route nationale

Echelle : 1:100,000

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION D'UNE AUTOUTE CAEN - FALAISE



PREFECTURE DU CALVADOS



Direction départementale  
de l'agriculture et de la forêt  
du Calvados

Service Eau, Espace Rural  
et Environnement

## ARRETE PREFECTORAL

**constatant la liste des communes  
incluses dans les zones de répartition  
des eaux**

**Le Préfet de la Région Basse-Normandie,  
Préfet du Calvados,  
Officier de la Légion d'Honneur,  
Commandeur dans l'Ordre National du Mérite**

VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L 211-2, L 211-3 et L2114-1 à L214-6,

VU le décret n° 93.742 modifié du 29 mars 1993 relatif aux procédures d'autorisation et de déclarations prévues à l'article L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement;

VU le décret n° 93.743 modifié du 29 mars 1993 relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application de l'article L.214-1 et suivants du Code de l'Environnement;

VU le décret n° 94.354 du 29 avril 1994 modifié par le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 relatif aux zones de répartition des eaux ;

CONSIDERANT qu'en vertu de l'article 2 du décret n° 94-354 modifié, il appartient au préfet de constater par arrêté la liste des communes du département incluses dans les zones de répartition des eaux ;

CONSIDERANT que le département du Calvados est concerné par différentes zones de répartition des eaux mentionnées à l'annexe du décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003 ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados

## ARRETE

### **ARTICLE 1<sup>ER</sup>** :

Le Département du Calvados est concerné par deux zones de répartition des eaux définies dans le décret n° 2003-869 du 11 septembre 2003:

#### **A – Au titre des bassins hydrographiques:**

- Bassins de la Dives, en aval de sa confluence avec la Barge et de trois de ses affluents : l'Ante, le Laizon et la Muance. (Point IV/ 8 partie A de l'annexe du décret 2003 – 869 du 11 septembre 2003)

#### **B – Au titre des systèmes aquifères :**

- Nappes des calcaires du bajo-bathonien dans les départements de l'Orne et du Calvados. (Point 6 partie B de l'annexe du décret 2003 – 869 du 11 septembre 2003)

La liste des communes du département du Calvados qui se rattachent à ces deux zones de répartition des eaux figure en annexe du présent arrêté préfectoral.

#### **ARTICLE 2 :**

Les dispositions du présent arrêté s'appliquent sur l'ensemble du territoire des communes cités à l'article 1.

Dans les communes incluses dans une zone de répartition des eaux, tous les prélèvements d'eau superficielle ou souterraine, à l'exception de ceux inférieurs à 1000m<sup>3</sup>/an réputés domestiques, relèvent de la rubrique 4.3.0 de la nomenclature des opérations visées à l'article 1 du décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié. Ces prélèvements sont soumis à autorisation (A) ou déclaration (D) dans les conditions suivantes :

Capacité maximale des installations de prélèvement supérieure à 8m<sup>3</sup>/h :      Autorisation  
Autres cas :      Déclaration

Lorsque la commune est classée au titre des bassins hydrographiques (partie A de l'annexe), les dispositions ci-dessus s'appliquent à l'ensemble des prélèvements dans les eaux superficielles et souterraines.

Lorsque la commune est classée au titre des systèmes aquifères (partie B de l'annexe), les dispositions ci-dessus sont applicables à l'ensemble des prélèvements souterrains quelle que soit leur profondeur.

Certaines communes du département sont classées dans les deux zones de répartition des eaux, l'ensemble des prescriptions de chacune des zones leur est applicable.

#### **ARTICLE 3 :**

Les autres rubriques de la nomenclature dont ces prélèvements relevaient auparavant (1.1.1 ; 2.1.0 ; 2.1.1 notamment) leur restent applicables.

Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas aux usages domestiques, tels qu'ils sont définis à l'article 3 du décret n° 93-743 du 29 mars 1993.

#### **ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera :

- Publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture. Une copie en sera déposée aux mairies des communes mentionnées et pourra y être consultée,
- Affiché dans les mairies concernées, au minimum deux mois.

#### **ARTICLE 5 :**


Ainsi que prévu à l'article L 214-10 du Code de l'Environnement, la présente décision peut-être déférée au tribunal administratif de CAEN, dans les conditions prévues à l'article L 514-6 du même code.

#### **ARTICLE 6 :**

M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados, M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt du Calvados, M. le Directeur Départemental de l'Équipement du Calvados, Mme la Directrice Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Calvados et M. le Garde-Chef du Conseil Supérieur de la Pêche, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A CAEN, le  
4 FEV. 2004  
Le PREFET,

Pour le Préfet,  
Le Secrétaire Général



Philippe NAVARRE

**ANNEXE**  
à L'ARRETE PREFECTORAL  
constatant la liste des communes incluses dans les zones de répartition des eaux

Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
ACQUEVILLE	14002			Bajo-Bathonien	niveau du sol
AGY	14003			Bajo-Bathonien	niveau du sol
AIGNERVILLE	14004			Bajo-Bathonien	niveau du sol
AIRAN	14005	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
AMAYE-SUR-ORNE	14006			Bajo-Bathonien	niveau du sol
AMBLIE	14008			Bajo-Bathonien	niveau du sol
AMFREVILLE	14009			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ANGERVILLE	14012	Bassin de la Dives	Dives		
ANGOVILLE	14013			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ANGUERNY	14014			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ANISY	14015			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ANNEBAULT	14016	Bassin de la Dives	Dives		
ARGANCHY	14018			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ARGENCES	14020	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
ARROMANCHES-LES-BAINS	14021			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ASNELLES	14022			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ASNIERES-EN-BESSIN	14023			Bajo-Bathonien	niveau du sol
AUBIGNY	14025	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
AUDRIEU	14026			Bajo-Bathonien	niveau du sol
AUQUAINVILLE	14028	Bassin de la Dives	Dives		
LES AUTELS-SAINT-BAZILE	14029	Bassin de la Dives	Dives		
AUTHIE	14030			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LES AUTHIEUX-PAPION	14031	Bassin de la Dives	Dives		
AUVILLARS	14033	Bassin de la Dives	Dives		
AVENAY	14034			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BANNEVILLE-LA-CAMPAGNE	14036	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BANVILLE	14038			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BARBERY	14039			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BARBEVILLE	14040			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BARON-SUR-ODON	14042			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BAROU-EN-AUGE	14043	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BASLY	14044			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BASSENEVILLE	14045	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BAVENT	14046	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BAYEUX	14047			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BAZENVILLE	14049			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BEAUMAIS	14053	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BELLENGREVILLE	14057	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BELLOU	14058	Bassin de la Dives	Dives		
BENOUVILLE	14060			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BENY-SUR-MER	14062			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BERNESQ	14063			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BERNIERES-D'AILLY	14064	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BERNIERES-SUR-MER	14066			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BIEVILLE-BEUVILLE	14068			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BEUVRON-EN-AUGE	14070	Bassin de la Dives	Dives		
BILLY	14074	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BISSIERES	14075	Bassin de la Dives	Laizon		
BLAINVILLE-SUR-ORNE	14076			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BLAY	14078			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BOISSEY	14081	Bassin de la Dives	Dives		
LA BOISSIERE	14082	Bassin de la Dives	Dives		
BONNEBOSQ	14083	Bassin de la Dives	Dives		
BONS-TASSILLY	14088	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BOUGY	14089			Bajo-Bathonien	niveau du sol

Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
BOULON	14090			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BOURGEAUVILLE	14091	Bassin de la Dives	Dives		
BOURGUEBUS	14092	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BRANVILLE	14093	Bassin de la Dives	Dives		
BRETTEVILLE-LE-RABET	14097	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE	14098			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BRETTEVILLE-SUR-DIVES	14099	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
BRETTEVILLE-SUR-LAIZE	14100			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BRETTEVILLE-SUR-ODON	14101			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE BREUIL-EN-BESSIN	14103			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA BREVIERE	14105	Bassin de la Dives	Dives		
BREVILLE	14106			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BRICQUEVILLE	14107			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BROUAY	14109			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BRUCOURT	14110	Bassin de la Dives	Dives		
BUCEELS	14111			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE BU-SUR-ROUVRES	14116	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CABOURG	14117	Bassin de la Dives	Dives		
CAEN	14118			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CAGNY	14119	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA CAINE	14122			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CAIRON	14123			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA CAMBE	14124			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CAMBES-EN-PLAINE	14125			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CAMBREMER	14126	Bassin de la Dives	Dives		
CAMPIGNY	14130			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CANCHY	14132			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CANTELOUP	14134	Bassin de la Dives	Laizon		
CARCAGNY	14135			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CARDONVILLE	14136			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CARPIQUET	14137			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CARTIGNY-L'EPINAY	14138			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CASTILLON-EN-AUGE	14141	Bassin de la Dives	Dives		
CASTILLY	14142			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CAUVICOURT	14145	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CESNY-AUX-VIGNES-OUEZY	14149	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CESNY-BOIS-HALBOUT	14150			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA CHAPELLE-HAUTE-GRUE	14153	Bassin de la Dives	Dives		
CHEFFREVILLE-TONNENCOURT	14155	Bassin de la Dives	Dives		
CHEUX	14157			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CHICHEBOVILLE	14158	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CHOUAIN	14159			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CINTHEAUX	14160	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CLEVILLE	14163	Bassin de la Dives	Laizon		
CLINCHAMPS-SUR-ORNE	14164			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COLLEVILLE-SUR-MER	14165			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COLLEVILLE-MONTGOMERY	14166			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COLOBELLES	14167			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COLOMBIERES	14168			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COLOMBIERS-SUR-SEULLES	14169			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COLOMBY-SUR-THAON	14170			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COMMES	14172			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CONDE-SUR-IFS	14173	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CONDE-SUR-SEULLES	14175			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CONTEVILLE	14176	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CORBON	14178	Bassin de la Dives	Dives		
CORMELLES-LE-ROYAL	14181			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COTTUN	14184			Bajo-Bathonien	niveau du sol
COULOMBS	14186			Bajo-Bathonien	niveau du sol

Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
COUPESARTE	14189	Bassin de la Dives	Dives		
COURCY	14190	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
COURSEULLES-SUR-MER	14191			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CREPON	14196			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CRESSERONS	14197			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CRESSEVEUILLE	14198	Bassin de la Dives	Dives		
CREULLY	14200			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CREVECOEUR-EN-AUGE	14201	Bassin de la Dives	Dives		
CRICQUEVILLE-EN-AUGE	14203	Bassin de la Dives	Dives		
CRICQUEVILLE-EN-BESSIN	14204			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CRISTOT	14205			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CROCY	14206	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CROISSANVILLE	14208	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
CROUAY	14209			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CULLY	14212			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CUSSY	14214			Bajo-Bathonien	niveau du sol
CUVERVILLE	14216			Bajo-Bathonien	niveau du sol
DAMBLAINVILLE	14216	Bassin de la Dives	Ante	Bajo-Bathonien	niveau du sol
DANESTAL	14218	Bassin de la Dives	Dives		
DEMOUVILLE	14221			Bajo-Bathonien	niveau du sol
DEUX-JUMEAUX	14224			Bajo-Bathonien	niveau du sol
DIVES-SUR-MER	14225	Bassin de la Dives	Dives		
DOUVILLE-EN-AUGE	14227	Bassin de la Dives	Dives		
DOUVRES-LA-DELIVRANDE	14228			Bajo-Bathonien	niveau du sol
DOZULE	14229	Bassin de la Dives	Dives		
BEAUFOR-DRUVAL	14231	Bassin de la Dives	Dives		
DUCY-SAINTE-MARGUERITE	14232			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ECRAMMEVILLE	14235			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ELLON	14236			Bajo-Bathonien	niveau du sol
EMIEVILLE	14237	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
ENGLESQUEVILLE-LA-PERCEE	14239			Bajo-Bathonien	niveau du sol
EPANEY	14240	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
EPRON	14242			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ERAINES	14244	Bassin de la Dives	Ante	Bajo-Bathonien	niveau du sol
ERNES	14245	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
ESCOVILLE	14246	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
ESPINS	14248			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ESQUAY-NOTRE-DAME	14249			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ESQUAY-SUR-SEULLES	14250			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ESTREES-LA-CAMPAGNE	14252	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
ETERVILLE	14254			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ETREHAM	14256			Bajo-Bathonien	niveau du sol
EVRECY	14257			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FALAISE	14258	Bassin de la Dives	Ante	Bajo-Bathonien	niveau du sol
FERVAQUES	14265	Bassin de la Dives	Dives		
FEUGUEROLLES-BULLY	14266			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FIERVILLE-BRAY	14268	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
FLEURY-SUR-ORNE	14271			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA FOLIE	14272			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FONTAINE-ETOUPEFOUR	14274			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FONTAINE-HENRY	14275			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FONTAINE-LE-PIN	14276	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
FONTENAY-LE-MARMION	14277			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FONTENAY-LE-PESNEL	14278			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FORMENTIN	14280	Bassin de la Dives	Dives		
FORMIGNY	14281			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FOURCHES	14283	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
FOURNEAUX-LE-VAL	14284	Bassin de la Dives	Dives		
LE FOURNET	14286	Bassin de la Dives	Dives		

Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
FRENOUVILLE	14287	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE FRESNE-CAMILLY	14288			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FRESNE-LA-MERE	14289	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
FRESNEY-LE-PUCEUX	14290			Bajo-Bathonien	niveau du sol
FRESNEY-LE-VIEUX	14291			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GARCELLES-SECQUEVILLE	14294	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
GAVRUS	14297			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GEFOSSE-FONTENAY	14298			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GERROTS	14300	Bassin de la Dives	Dives		
GIBERVILLE	14301			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GONNEVILLE-SUR-MER	14305	Bassin de la Dives	Dives		
GONNEVILLE-EN-AUGE	14306			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GOUSTRANVILLE	14308	Bassin de la Dives	Dives		
GOUVIX	14309			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GRAINVILLE-LANGANNERIE	14310	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
GRAINVILLE-SUR-ODON	14311			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GRANDCAMP-MAISY	14312			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GRANDCHAMP-LE-CHATEAU	14313	Bassin de la Dives	Dives		
GRANGES	14316	Bassin de la Dives	Dives		
GRAYE-SUR-MER	14318			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GRENTHEVILLE	14319	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
GRIMBOSQ	14320			Bajo-Bathonien	niveau du sol
GUERON	14322			Bajo-Bathonien	niveau du sol
HERMANVILLE-SUR-MER	14325			Bajo-Bathonien	niveau du sol
HEROUILLE-SAINT-CLAIR	14327			Bajo-Bathonien	niveau du sol
HEROUILLETTE	14328			Bajo-Bathonien	niveau du sol
HEULAND	14329	Bassin de la Dives	Dives		
HEURTEVENT	14330	Bassin de la Dives	Dives		
HIEVILLE	14331	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA HOGUETTE	14332	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
HOTOT-EN-AUGE	14335	Bassin de la Dives	Dives		
HOTTOT-LES-BAGUES	14336			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA HOUBLONNIERE	14337	Bassin de la Dives	Dives		
HOULGATE	14338	Bassin de la Dives	Dives		
HUBERT-FOLIE	14339			Bajo-Bathonien	niveau du sol
IFS	14341			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ISIGNY-SUR-MER	14342			Bajo-Bathonien	niveau du sol
JANVILLE	14344	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
JORT	14345	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
JUAYE-MONDAYE	14346			Bajo-Bathonien	niveau du sol
JUVIGNY-SUR-SEULLES	14348			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LAIZE-LA-VILLE	14349			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LANGRUNE-SUR-MER	14354			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LANTHEUIL	14355			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LASSON	14356			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LEAUPARTIE	14358	Bassin de la Dives	Dives		
LECAUDE	14359	Bassin de la Dives	Dives		
LEFFARD	14360	Bassin de la Dives	Dives		
LESSARD-ET-LE-CHENE	14362	Bassin de la Dives	Dives		
LINGEVRES	14364			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LION-SUR-MER	14365			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LISON	14367			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LISORES	14368	Bassin de la Dives	Dives		
LE MOLAY-LITTRY	14370			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LIVAROT	14371	Bassin de la Dives	Dives		
LE LOCHEUR	14373			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LES LOGES-SAULCES	14375	Bassin de la Dives	Dives		
LONGRAYE	14376			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LONGUES-SUR-MER	14377			Bajo-Bathonien	niveau du sol

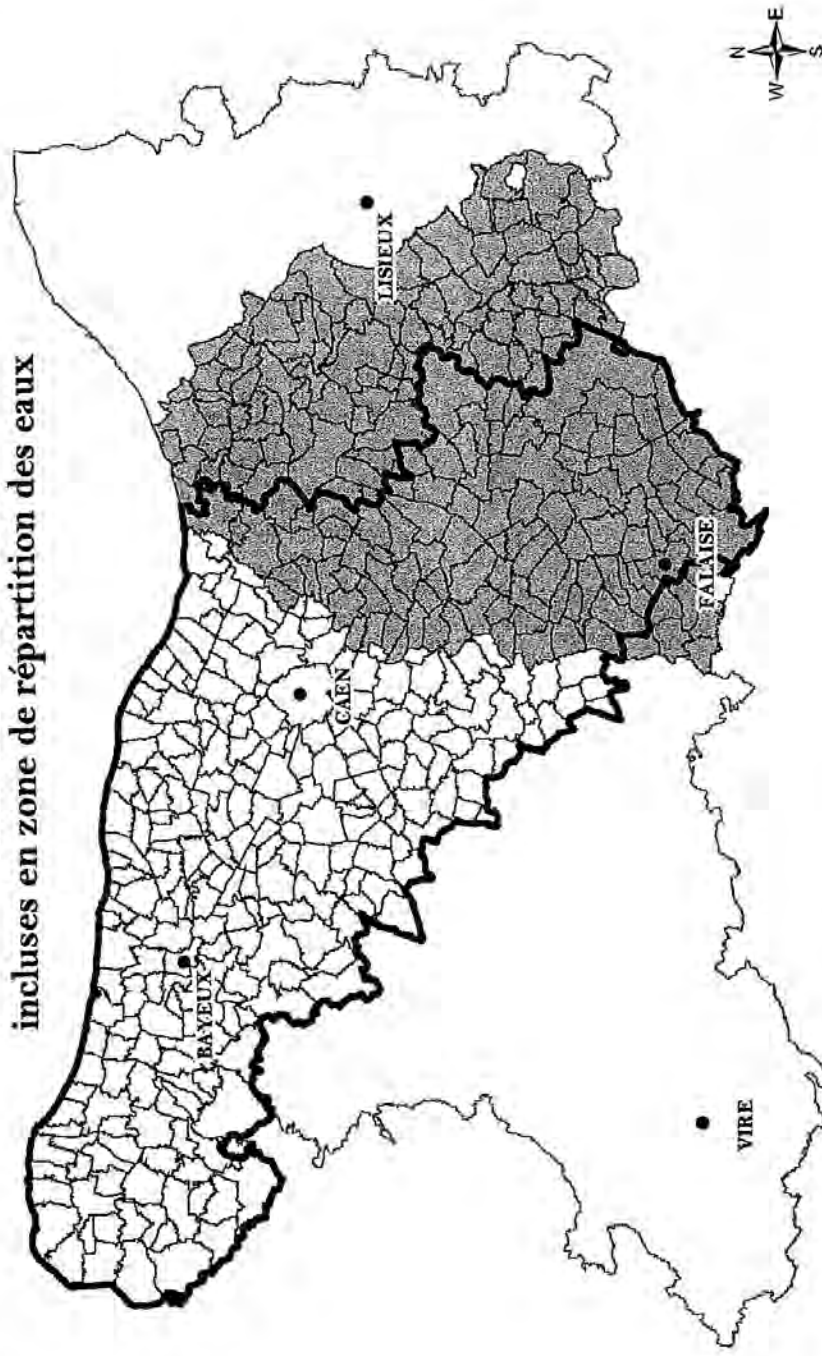
Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
LONGUEVILLE	14378			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LOUCELLES	14380			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LOUVAGNY	14381	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
LOUVIERES	14382			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LOUVIGNY	14383			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LUC-SUR-MER	14384			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MAGNY-EN-BESSIN	14385			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MAGNY-LA-CAMPAGNE	14386	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
MAGNY-LE-FREULE	14387	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
MAISONS	14391			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MAIZET	14393			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MAIZIERES	14394	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
MALTOT	14398			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MANDEVILLE-EN-BESSIN	14397			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MANERBE	14398	Bassin de la Dives	Dives		
LE MANOIR	14400			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MANVIEUX	14401			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE MARAIS-LA-CHAPELLE	14402	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
MARTAINVILLE	14404			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MARTIGNY-SUR-L'ANTE	14405	Bassin de la Dives	Ante		
MARTRAGNY	14406			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MATHIEU	14407			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MAY-SUR-ORNE	14408			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MERVILLE-FRANCEVILLE-PLAGE	14409			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MERY-CORBON	14410	Bassin de la Dives	Laizon		
LE MESNIL-BACLEY	14414	Bassin de la Dives	Dives		
LE MESNIL-DURAND	14418	Bassin de la Dives	Dives		
LE MESNIL-EUDES	14419	Bassin de la Dives	Dives		
LE MESNIL-GERMAIN	14420	Bassin de la Dives	Dives		
LE MESNIL-MAUGER	14422	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE MESNIL-PATRY	14423			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE MESNIL-SIMON	14425	Bassin de la Dives	Dives		
MEUVAINES	14430			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MEZIDON-CANON	14431	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
MISSY	14432			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MITTOIS	14433	Bassin de la Dives	Dives		
LES MONCEAUX	14435	Bassin de la Dives	Dives		
MONCEAUX-EN-BESSIN	14436			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MONDEVILLE	14437			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MONDRAINVILLE	14438			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MONFREVILLE	14439			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MONTEILLE	14444	Bassin de la Dives	Dives		
MONTREUIL-EN-AUGE	14448	Bassin de la Dives	Dives		
MONTS-EN-BESSIN	14449			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MONTVIETTE	14450	Bassin de la Dives	Dives		
MORTEAUX-COULIBOEUF	14452	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
MOSLES	14453			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MOUEN	14454			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MOULINES	14455			Bajo-Bathonien	niveau du sol
MOULT	14456	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
LES MOUTIERS-EN-AUGE	14457	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS	14458			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LES MOUTIERS-HUBERT	14459	Bassin de la Dives	Dives		
MUTRECY	14461			Bajo-Bathonien	niveau du sol
NEUILLY-LA-FORET	14462			Bajo-Bathonien	niveau du sol
NONANT	14465			Bajo-Bathonien	niveau du sol
NORON-L'ABBAYE	14467	Bassin de la Dives	Ante		
NORON-LA-POTERIE	14468			Bajo-Bathonien	niveau du sol
NORREY-EN-AUGE	14469	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol



Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
NOTRE-DAME-DE-COURSON	14471	Bassin de la Dives	Dives		
NOTRE-DAME-DE-LIVAYE	14473	Bassin de la Dives	Dives		
NOTRE-DAME-D'ESTREES	14474	Bassin de la Dives	Dives		
NOYERS-BOCAGE	14475			Bajo-Bathonien	niveau du sol
OLENDON	14476	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
OSMANVILLE	14480			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LES CUBEAUX	14481			Bajo-Bathonien	niveau du sol
OUILLY-LE-TESSON	14486	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
OUISTREHAM	14488			Bajo-Bathonien	niveau du sol
OUVILLE-LA-BIEN-TOURNEE	14489	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
PERCY-EN-AUGE	14493	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
PERIERS-EN-AUGE	14494	Bassin de la Dives	Dives		
PERIERS-SUR-LE-DAN	14495			Bajo-Bathonien	niveau du sol
PERRIERES	14497	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
PERTHEVILLE-NERS	14498	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
PETVILLE	14499	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
PLUMETOT	14509			Bajo-Bathonien	niveau du sol
PORT-EN-BESSIN-HUPPAIN	14515			Bajo-Bathonien	niveau du sol
POTIGNY	14516	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
POUSSY-LA-CAMPAGNE	14517	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
PREAUX-BOCAGE	14519			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE PRE-D'AUGE	14520	Bassin de la Dives	Dives		
PUTOT-EN-AUGE	14524	Bassin de la Dives	Dives		
PUTOT-EN-BESSIN	14525			Bajo-Bathonien	niveau du sol
BIEVILLE-QUETIEVILLE	14527	Bassin de la Dives	Dives		
RANCHY	14529			Bajo-Bathonien	niveau du sol
RANVILLE	14530			Bajo-Bathonien	niveau du sol
REPENTIGNY	14533	Bassin de la Dives	Dives		
REVIERS	14535			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ROCQUANCOURT	14538			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LA ROQUE-BAIGNARD	14541	Bassin de la Dives	Dives		
ROSEL	14542			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ROTS	14543			Bajo-Bathonien	niveau du sol
ROUVRES	14546	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
RUBERCY	14547			Bajo-Bathonien	niveau du sol
RUCQUEVILLE	14548			Bajo-Bathonien	niveau du sol
RUMESNIL	14550	Bassin de la Dives	Dives		
RUSSY	14551			Bajo-Bathonien	niveau du sol
RYES	14552			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-AIGNAN-DE-CRAMESNIL	14554	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-ANDRE-SUR-ORNE	14556			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-AUBIN-D'ARQUENAY	14558			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-AUBIN-SUR-MER	14562			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-COME-DE-FRESNE	14565			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-CONTEST	14566			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINTE-CROIX-GRAND-TONNE	14568			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINTE-CROIX-SUR-MER	14569			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINTE-FOY-DE-MONTGOMMERY	14576	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-GABRIEL-BRECY	14577			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-GEORGES-EN-AUGE	14580	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-GERMAIN-DE-LIVET	14582	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-GERMAIN-DE-MONTGOMMERY	14583	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-GERMAIN-DU-PERT	14586			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-GERMAIN-LA-BLANCHE-HERBE	14587			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-GERMAIN-LE-VASSON	14589	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINTE-HONORINE-DES-PERTES	14591			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINTE-HONORINE-DU-FAY	14592			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-JOUIN	14598	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-JULIEN-LE-FAUCON	14600	Bassin de la Dives	Dives		

Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
SAINT-LAURENT-DE-CONDEL	14603			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-LAURENT-DU-MONT	14604	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-LAURENT-SUR-MER	14605			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-LEGER-DUBOSQ	14606	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-LOUP-DE-FRIBOIS	14608	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-LOUP-HORS	14609			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-MANVIEU-NORREY	14610			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-MARCOUF	14613			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-VIGOR-LE-GRAND	14614			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINTE-MARGUERITE-DES-LOGES	14615	Bassin de la Dives	Dives		
SAINTE-MARGUERITE-DE-VIETTE	14616	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-MARTIN-DE-BLAGNY	14622			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-MARTIN-DE-FONTENAY	14623			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-MARTIN-DE-MIEUX	14627	Bassin de la Dives	Ante		
SAINT-MARTIN-DES-ENTREES	14630			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-MARTIN-DU-MESNIL-OURY	14633	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-MICHEL-DE-LIVET	14634	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-OUEN-DU-MESNIL-OGER	14637	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-OUEN-LE-HOUX	14638	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-OUEN-LE-PIN	14639	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-PAIR	14640	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-PAUL-DU-VERNAVY	14643			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-PIERRE-CANIVET	14646	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-PIERRE-DES-IFS	14648	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-PIERRE-DU-BU	14649	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-PIERRE-DU-JONQUET	14651	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-PIERRE-DU-MONT	14652			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-PIERRE-SUR-DIVES	14654	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-SAMSON	14657	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-SYLVAIN	14659	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-VAAST-EN-AUGE	14660	Bassin de la Dives	Dives		
SAINT-VAAST-SUR-SEULLES	14661			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAINT-VIGOR-LE-GRAND	14663			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SALLENELLES	14665			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SANNERVILLE	14666	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SAON	14667			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SACONNET	14668			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SASSY	14669	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SECQUEVILLE-EN-BESSIN	14670			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SOIGNOLLES	14674	Bassin de la Dives	Muance	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SOLIERS	14675	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SOMMERVIEU	14676			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SOULANGY	14677	Bassin de la Dives	Laizon		
SOULANGY	14677			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SOUMONT-SAINT-QUENTIN	14678	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
SUBLES	14679			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SULLY	14680			Bajo-Bathonien	niveau du sol
SURRAIN	14681			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TESSEL	14684			Bajo-Bathonien	niveau du sol
THAON	14685			Bajo-Bathonien	niveau du sol
THIEVILLE	14688	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
TIERCEVILLE	14690			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TILLY-LA-CAMPAGNE	14691	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
TILLY-SUR-SEULLES	14692			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TORTEVAL-QUESNAY	14695			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TORTISAMBERT	14696	Bassin de la Dives	Dives		
L'OUDON	14697	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
TOUFFREVILLE	14698	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
TOUR-EN-BESSIN	14700			Bajo-Bathonien	niveau du sol

Commune	Code INSEE	Bassins hydrographiques		Nappes souterraines	
		Bassin versant de la DIVES	sous bassin versant	Aquifère	à partir de la cote
TOURNAY-SUR-ODON	14702			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TOURNEBU	14703			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TOURVILLE-SUR-ODON	14707			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TRACY-SUR-MER	14709			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TREVIÈRES	14711			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TROARN	14712	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
TROIS-MONTS	14713			Bajo-Bathonien	niveau du sol
LE TRONQUAY	14714			Bajo-Bathonien	niveau du sol
TRUNGY	14716			Bajo-Bathonien	niveau du sol
URVILLE	14719	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
USSY	14720	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VACOGNES-NEUILLY	14721			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VALSEME	14723	Bassin de la Dives	Dives		
VARAVILLE	14724	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VAUCELLES	14728			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VAUDELOGES	14729	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VAUX-SUR-AURE	14732			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VAUX-SUR-SEULLES	14733			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VENDES	14734			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VENDEUVRE	14735	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VERSAINVILLE	14737	Bassin de la Dives	Ante	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VERSON	14738			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VER-SUR-MER	14739			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VICQUES	14742	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VICTOT-PONTFOL	14743	Bassin de la Dives	Dives		
VIENNE-EN-BESSIN	14744			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VIERVILLE-SUR-MER	14745			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VIEUX	14747			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VIEUX-FUME	14749	Bassin de la Dives	Laizon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VIEUX-PONT	14750	Bassin de la Dives	Dives		
VIGNATS	14751	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VILLERS-CANIVET	14753	Bassin de la Dives	Lalzon	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VILLIERS-LE-SEC	14757			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VILLONS-LES-BUISSONS	14758			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VILLY-LEZ-FALAISE	14759	Bassin de la Dives	Ante	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VILLY-BOCAGE	14760			Bajo-Bathonien	niveau du sol
VIMONT	14761	Bassin de la Dives	Dives	Bajo-Bathonien	niveau du sol
VOUILLY	14763			Bajo-Bathonien	niveau du sol

## Communes du Calvados incluses en zone de répartition des eaux



-  Communes comprises dans la zone de répartition des eaux du Bajo-Bathonien
-  Communes comprises dans la zone de répartition des eaux du Bassin de la Dives



**PLAN DE PRÉVENTION  
DES RISQUES MINIERS  
BASSIN DE  
MAY-SUR-ORNE**

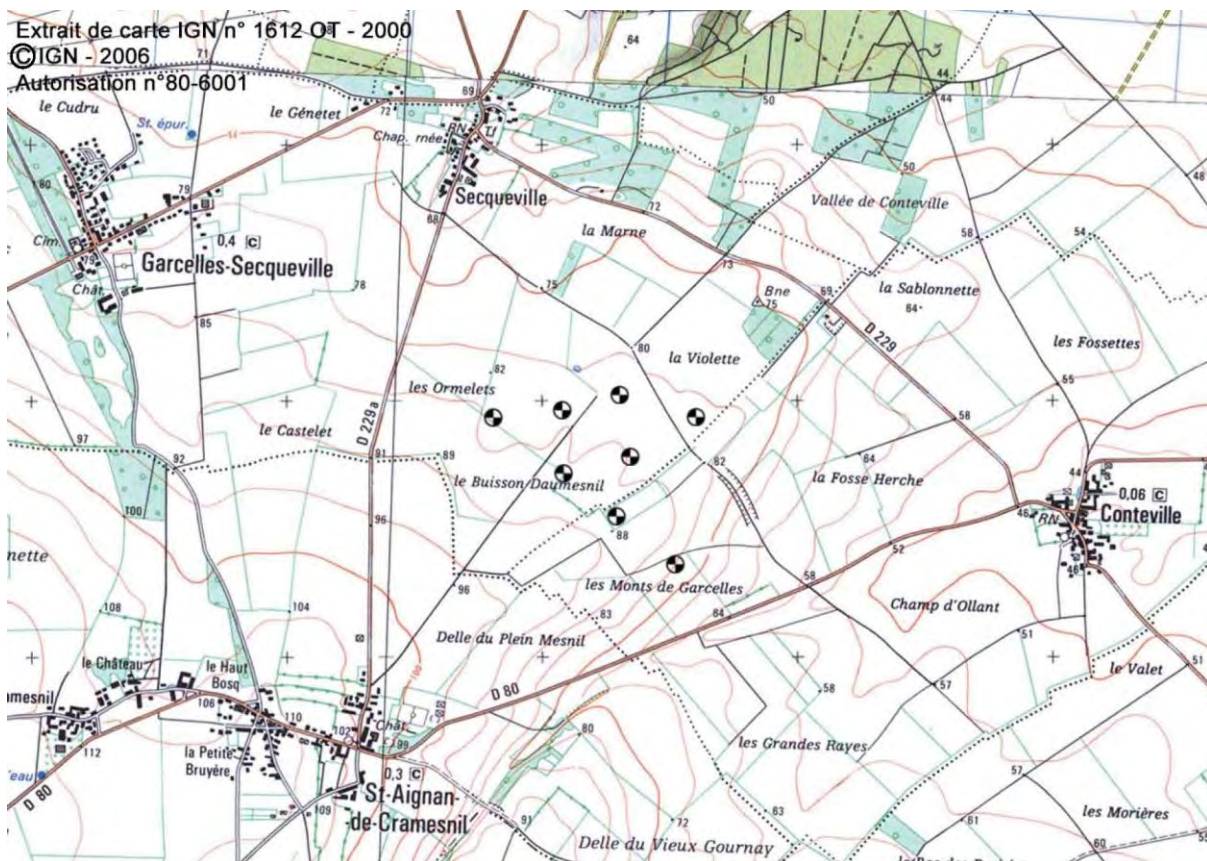
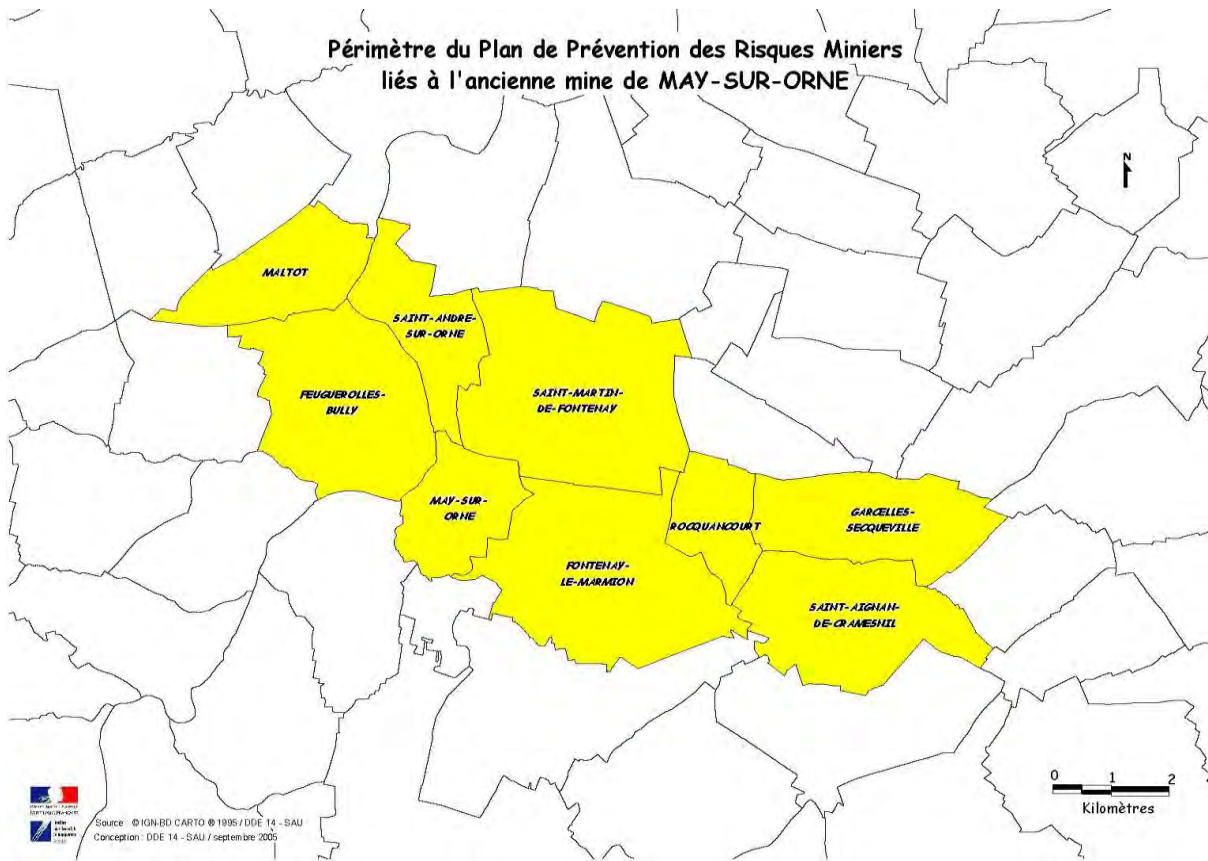
**CARTOGRAPHIE DE L'ALÉA**

Commune  
de  
**Garcelles-Secqueville**  
Planche 1

**ALÉA AFFAISEMENT**

▭ Faible





Principaux sites archéologiques recensés sur la commune de GARCELLES SECQUEVILLE (14) au 20 mai 2010.

